

Présidence : Mme Adélaïde **Tschanz**
Secrétaire : Mme Olivia **Sahin-Cajuste**
Scrutatrices : M. Antonio **Todde** et Mme Marlyse **Dutoit**
Huissière : Mme Doris **Manz**

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du PV n° 36 – Séance du 10 décembre 2025
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Rapports préavis n° 17/12.2025 – Participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en Complexe sportif régional Quatre-saisons, selon le système de financement régional
7. Rapports préavis n° 18/12.2025 – Demande d'un crédit de CHF 110'000.- pour le financement des travaux de réfection du pont sur Le Boiron
8. Préavis n° 01/02.2026 – Demande d'un crédit de CHF 131'000.- pour financer l'assainissement des 126 derniers points lumineux du réseau d'éclairage public
9. Préavis n° 02/02.2026 – Demande d'un crédit de CHF 69'000.- pour financer la plantation d'arbres et d'arbustes autour du Centre technique communal (CTC) au chemin du Glapin 22
10. Remerciements et rétrospective Giron 2025
11. Simples questions
12. Contre-appel

Mme Adélaïde **Tschanz**, **Présidente du Conseil**, ouvre la séance à 20h02.

1) Appel

Excusé·e·s : Mme Anna **Bauer**, Mme Catherine **Blouzard**, M. Yves **Chevillat**, M. Fabrice **Dessaux**, Mme Simone **Dietschi**, M. Pascal **Girardet**, M. Eric **Janicaud**, M. Andreas **Rogenmoser**, Mme Adriane **Sennwald**.

Absent :

56 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal. La majorité est établie à 29 voix.

2) Adoption de l'ordre du jour

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour avec la convocation dans le délai prévu par notre règlement. Un point a toutefois été oublié : il s'agit des remerciements et rétrospective du Giron. Je souhaite donc ajouter au point 10 : « Remerciement et rétrospective Giron 2025 ». Cette modification entraînera un décalage des points 10 à 12.

Mme Adélaïde **Tschanz** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close, Mme Adélaïde **Tschanz** passe au vote.

L'ordre du jour avec la modifications apportée est accepté à l'unanimité.

3) Adoption du PV n° 36 de la séance du 10 décembre 2025

Mme Adélaïde **Tschanz** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, Mme Adélaïde **Tschanz** passe au vote.

Le PV n° 36 est accepté à l'unanimité.

4) Communications du Bureau

- 1) Nous avons appris le décès de Madame Denise Berthoud, maman de Frédéric Berthoud, ainsi que Madame Silvia Locher, maman de Roland Locher, tous deux conseillers.

Je vous prie de vous lever afin d'observer un instant de silence en leur mémoire et pour toutes les personnes qui ont perdu un être cher dernièrement.

Je vous remercie.

- 2) Je passe maintenant au courrier envoyée par M. Sébastien Pittet, conseiller. A sa demande, je vous en donne lecture.

Je précise que M. Sébastien Pittet étant élu, il peut continuer à siéger au Conseil en tant qu'indépendant jusqu'à la fin de la législature. Cependant, il ne pourra plus faire partie des commissions, le siège étant acquis au PLR.

- 3) Lors du dernier Conseil, une question a été soulevée quant au moment à partir duquel les rapports et préavis deviennent publics sur le site internet de la Commune. Conformément à la loi sur l'information (Linfo), tout préavis ou rapport signé est en principe un document public à toute personne qui en fait la demande. Cependant, il est d'usage, par courtoisie, et afin que les conseillers puissent en prendre connaissance en premier, de les communiquer après la séance du Conseil. Cette pratique sera maintenue. En revanche, si une personne hors conseil en fait la demande, les documents pourront lui être transmis.
- 4) En vue des votations et élections du 8 mars prochain, une convocation sera envoyée aux conseillers désignés pour être scrutateurs.
- 5) Et pour finir, je vous remercie d'ores et déjà de noter dans vos agendas la date du samedi 2 mai 2026 pour la sortie de fin de législature. Plus de détails suivront ultérieurement.

5) Communications de la Municipalité

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

6) Rapports préavis n° 17/12.2025 – Participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en Complexe sportif régional Quatre-saisons, selon le système de financement régional

La Présidente appelle M. Pierre **Enderlin** pour la lecture du rapport de la Commission *ad hoc*.

Elle appelle M. Nicolas **Cottier** pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

La Présidente ouvre la discussion

Alexandre **Buvelot** : si le projet est séduisant, j'ai quelques réticences quant au mode opératoire. Il n'y a pas si longtemps, nous avons parlé d'un centre aquatique avec le même partenaire qui n'a pas abouti. Par ailleurs, je ne comprends pas vraiment ce mode opératoire car en général, on signe un contrat et après on donne l'argent.

Stéphane **Porzi** : la convention est prête, les modalités ont déjà été négociées. Sur le précédent projet, c'est le plan d'affectation qui a posé problème. Sur ce projet, nous avons des garanties. 26 Municipalités ont présenté ce projet, 23 l'ont déjà accepté, il reste deux petites communes qui doivent se prononcer. Etoy a refusé. St-Prex est la plus grosse commune du district après Morges, nous sommes les plus proches aussi. Il me semble que ce centre sportif fait sens, il n'y aura jamais de patinoire à St-Prex. Nous avons été séduits par ce projet et tout ce qu'on peut y faire.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et procède au vote sur les conclusions du préavis, dont elle donne lecture.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. de soutenir le projet de rénovation de la patinoire des Eaux-Minérales de Morges en Complexe sportif régional Quatre-saisons ;
2. d'admettre le versement durant 30 ans d'une contribution annuelle de CHF 3.- par habitant, bloqués sur 6000, soit CHF 18'000.- par an ;
3. d'autoriser la Municipalité d'établir une convention avec la Commune de Morges déterminant les modalités de cette participation financière ;
4. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Le préavis n° 17/12.2025 est accepté à la majorité.

7) Rapports préavis n° 18/12.2025 – Demande d'un crédit de CHF 110'000.- pour le financement des travaux de réfection du pont sur Le Boiron

La Présidente appelle M. Roland **Locher** pour la lecture du rapport de la Commission *ad hoc*. Elle appelle M. Nicolas **Cottier** pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

La Présidente ouvre la discussion.

Yves **Morand** : à la suite d'une discussion que nous avons eue sur la classification du pont, il semblerait que le canton le classe en 2 alors que dans le préavis il est classé 3, et ce qui m'a étonné c'est que normalement pour les monuments historiques de classe 3, il n'intervient pas directement, on a plus de liberté avec une classe 2. Alors que là il y a quand même une grosse intervention de monument historique. J'aimerais juste une précision à ce sujet.

Roland **Locher** : on s'est aperçu que ce pont était en classe 2, mais ce qu'on n'a pas vu, les documents de l'État n'étant peut-être pas à jour, c'est qu'il a été reclassé plus tard en classe 3. Voici la réponse que j'ai reçue de la Cheffe du SUI, Madame Lauren Wasem : « *En effet, cet ouvrage d'art avait la note 2 au Recensement architectural et celle-ci a été revue à la baisse à l'occasion d'une révision. La note 3 laisse la décision finale à l'Autorité municipale et le service cantonal ne peut donner qu'un préavis qui n'est pas l'équivalent d'une autorisation spéciale au sens de l'art. 120 LATC ; traduction : si le préavis du service cantonal par rapport au projet du Pont est négatif, les autorités municipales concernées pourront l'ignorer et délivrer le permis de construire, au risque de voir un recours déposé au Département* ». Ce qui veut dire qu'ils ont préféré demander aux monuments historiques de faire un inventaire et de faire un projet pour qu'il n'y ait aucun risque de recours.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et procède au vote sur les conclusions du préavis, dont elle donne lecture.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à la réfection de la partie du pont sur Le Boiron qui lui incombe ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de CHF 110'000.- ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes ou par emprunt.

Le préavis n° 18/12.2025 est accepté à l'unanimité.

8) Préavis n° 01/02.2026 – Demande d'un crédit de CHF 131'000.- pour financer l'assainissement des 126 derniers points lumineux du réseau d'éclairage public

La commission nommée sur proposition des groupes et du Bureau est composée de :

Didier **Franco**

Suppléants :

Yves **Chevillat**

Andreas **Rogenmoser**

Chantal **Trabaud**

Carmelo **Todaro**

Jean-François **Chavannes**

Christie **Piquerez**

9) Préavis n° 02/02.2026 – Demande d'un crédit de CHF 69'000.- pour financer la plantation d'arbres et d'arbustes autour du Centre technique communal (CTC) au chemin du Glapin 22

La commission nommée sur proposition des groupes et du Bureau est composée de :

Vitorino **Miranda Fernandes**

Suppléants :

Amyr **Lalani**

Thereza **Soares Hungria**

Sophie **Rouquette Studer**

Sylvie **Perreten**

Yves **Morand**

Louis-Claude **Pittet**

10) Remerciements et rétrospective Giron 2025

La Présidente donne la parole à M. Roland **Locher**, Président du Giron, puis à M. Henri **Haller**, caissier du Giron, et finalement à M. Félix **Mack**, co-président du Giron, qui termine son intervention par la projection d'une vidéo rétrospective du Giron 2025.

11) Simples questions

Marie-France **Chautems** : le groupe prend acte et respecte la démission de M. Sébastien Plttet. Nous lui souhaitons une excellente suite dans son engagement politique et le remercions pour tout le travail accompli. Au nom du groupe PLR.

Barbara **Dellwo** : relativement à cette subvention qui sera offerte aux familles qui ont des frais de crèche plus conséquents avec le nouveau système, est-ce que vous avez des informations sur le profil socio-économique des personnes concernées ? C'est généreux de soutenir les gens comme ça, mais je me demande si c'est vraiment nécessaire.

Anthony **Hennard** : c'est la classe moyenne, essentiellement des familles qui ont des revenus entre CHF 80'000 et CHF 110'000 par année. Ce qu'il faut comprendre c'est que la méthode de calcul est vraiment différente par rapport à l'AJEMA. Entre autres, les allocations familiales sont comptées dans les revenus, ce qui n'était pas le cas à l'AJEMA.

Barbara **Dellwo** : je m'interroge sur l'opportunité de soutenir ces familles, je me demande si c'est le rôle de la Municipalité de soutenir les parents qui ont pourtant des moyens, vu les revenus que vous indiquez.

Anthony **Hennard** : c'est une aide transitoire. Cette annonce de hausse a été subite car l'AIRADT a mis du temps à envoyer les nouveaux contrats. Des familles ont été informées de cette augmentation fin décembre pour janvier. L'aide ne durera qu'en 2026. Cela permet aux familles de se réorganiser. Nous trouvons élégant d'aider à la transition.

Jacques **Rochat** : je tiens à féliciter la Municipalité pour l'effort qui est fait. Je pense que beaucoup de familles avec enfants méritent d'être soutenues dans des situations comme ça.

Marc-Antoine **Siegwart** : que se passe-t-il avec l'Auberge de l'Union ? Le bâtiment reste vide, les loyers ne rentrent plus depuis des mois, sans compter la perte de valeur économique du bâti. Quelle est la date d'ouverture du restaurant ?

Jan **Von Overbeck** : le gérant est trouvé, la demande de permis de construire a été déposé depuis un mois, on attend une première réponse du canton à la mi-février. Mais la procédure est en cours. L'ouverture est prévue en été 2026, mais sans promesse.

Yves **Morand** : où en est-on avec la prolongation de la zone réservée que nous avons votée jusqu'en mai 2026, sachant qu'on ne peut pas prolonger plus que ces 3 ans ?

Stéphane **Porzi** : nous avons rencontré les derniers propriétaires pour essayer de lever les dernières oppositions. On attend encore 2-3 retours d'avocats. Le but est de ne pas avoir à remettre à l'enquête. Mais si nous n'avons rien en février, nous allons devoir remettre à l'enquête. Les négociations sont compliquées avec certains propriétaires.

Yves **Morand** : au-delà de ces 3 ans, qu'est-ce qui se passe ? Il me semblait qu'il n'était plus possible de mettre à l'enquête ?

Stéphane **Porzi** : normalement, on ne peut plus le remettre à l'enquête. Donc ce qu'on souhaite c'est vraiment de lever ces oppositions. Cela étant, si on arrive à obtenir les modifications que les propriétaires souhaitent, le canton nous oblige à remettre uniquement ces modifications à l'enquête. Mais on aimerait l'éviter.

Denis **Oggiano** : il y a un an, notre conseil a voté un crédit pour la requalification de la RC1 et la voie verte, où en est-on sur ce dossier ? Par rapport à l'Union, on parle de gros travaux, qui en assumera les frais ?

Véronique **Savioz** : par rapport au projet de requalification de la RC1, la mise en œuvre du projet est suspendue dans l'attente que la DGMR résolve les aspects liés à l'adjudication du marché. La voie verte fera prochainement l'objet d'une publication concernant la signalisation et l'aménagement des parcours.

Jan **Von Overbeck** : le financement des travaux de l'Union est privé, à l'exception de la peinture de la façade qui sera probablement à notre charge. Et nous sommes en discussion par rapport à certaines non-conformités dans le bâtiment antérieures à la location. Cela remonte à la conception du bâtiment et la question se pose de savoir qui prend en charge. Mais l'essentiel des travaux est payé par un investisseur privé.

Alain **Jouffrey** : Est-ce que cela veut dire que Lully a voté favorablement à la requalification de la RC1 et à voie verte ?

Stéphane **Porzi** : Oui.

Christie **Piquerez** : la commission AJEMA est une commission permanente qui est j'imagine censée être dissoute ou refondée à la suite de l'adhésion de la commune au réseau AIRADT. Qu'en est-il de cette commission AJEMA ? Concernant la location de la cabane des sociétés locales, je m'étais renseignée pour la louer l'année passée et le site était en construction. Le greffe m'avait donné l'information qu'elle ne serait plus disponible à la location dès février 2026. Est-elle toujours disponible à la location ?

Adélaïde **Tschanz** : par rapport à la commission AIRADT, le préavis pour la démission AJEMA et nouveaux statuts AIRADT a été voté le 10 septembre 2024. Une partie de la commission a été reprise.

Anthony **Hennard** : la commission a été partiellement reprise parce qu'en fait, il y a un conseil intercommunal pour l'AIRADT. Il y a un certain nombre de représentants dans cette commission intercommunale, dont deux municipaux. La commission AJEMA n'existe plus et elle a été recomposée.

Christie **Piquerez** : la commission AJEMA figure toujours sur le site donc il faut mettre à jour le site.

Stéphane **Porzi** : Pour l'USL, on n'a pas pris de décision formelle. Donc soit c'est une fausse information, ou il faut qu'on rediscute avec le service des bâtiments et des locations, mais il n'y a aucune raison que la cabane ne soit pas louée.

François **Siegwart** : J'ai été interpellé par l'annonce de recherche d'un « horticulteur à 50% ». A mon humble avis, je pense que la Municipalité fait fausse route. Ce n'est pas un détail technique, c'est un choix de gouvernance, de politique. Ce choix n'est, semble-t-il, ni le plus judicieux, ni le plus fidèle à ce que doit être ou devenir un « collectivité-moderne ». La commune ne doit pas, par réflexe, tout faire elle-même. Pour l'entretien horticole en particulier, il existe des professionnels, des entreprises locales, compétentes, réactives. Pensons à elles, donnons-leur du travail. Pourquoi la Municipalité ne fait-elle pas ce qui, à mon avis, s'impose : des appels d'offres, des mandats avec objectifs, qualité attendue, originalité, délais, et surtout une concurrence saine qui de surcroît protège les finances publiques. Créer un nouveau poste, c'est créer une charge durable, des rigidités, et surtout une administration qui s'étend. Ce n'est pas une administration « urbanisée » que nous devons encourager, mais une gestion légère, exigeante et responsable, et c'est également soutenir nos entreprises et artisans locaux. Voilà pourquoi j'invite la Municipalité à repenser à un tel engagement et à privilégier la voie des entreprises locales par la voie de mandats. Merci pour votre attention.

Anouck **Gäumann** : je vous entends, il faut savoir que ce poste sera aussi ouvert au ramassage des poubelles, ce qui ressort de l'annonce. C'est une personne qui aura les bases, mais qui sera pluridisciplinaire, ce ne sera donc pas un poste figé. De plus c'est une compétence que nous n'avons pas en interne et dont nous souhaitons disposer.

Nicolas **Cottier** : Par rapport à l'AJEMA et l'AIRADT, il n'y avait pas un conseil intercommunal déjà dans l'AJEMA ?

Anthony **Hennard** : il y avait un conseil intercommunal dans lequel ne siégeaient que des Municipaux.

Nicolas **Cottier** : Peut-être que formellement, comme le conseil a créé la commission AJEMA, c'est à lui de la dissoudre ?

Adélaïde **Tschanz** : conformément au vote du Conseil du 10 septembre 2024, nous avons quitté l'AJEMA, et nous pouvons formellement décider de dissoudre la commission AJEMA.

Nicolas **Cottier** : à une certaine époque, la voirie faisait le travail d'horticulture, notamment tout ce qui était floral. Je trouve positif de voir qu'on réintègre certaines compétences qu'on avait à l'époque.
Sylvie **Fuchs** : je suis surprise que dans le cadre des élections communales on n'organise pas une séance de présentation, je pense que ce serait très positif, surtout au vu du nombre de personnes qui se présentent. Est-ce que quelque chose est prévu ?

Stéphane **Porzi** : nous n'avons rien prévu car le délai nous semblait court. L'Entente fait une petite présentation le 11 février 2026.

Adélaïde **Tschanz** : Le Bureau a approché la Municipalité à ce sujet, et ils nous ont informé que ce n'était pas prévu.

Miriam **Radermacher Pilloud** : c'est vrai qu'il y a eu plusieurs fois des questions par rapport à cette séance qui avait été organisée il y a 5 ans. L'Entente a dix candidats et il peut être difficile pour les habitants de St-Prex de savoir qui sont ces candidats. Nous avons décidé de faire quelque chose dans notre groupe, alors tout le monde est le bienvenu, mais nous avons gardé cela dans le groupe car nous avons un peu plus de candidats. Et il n'y a pas de liste commune.

Pierre **Enderlin** : je vous encourage à acheter les confitures de l'Entraide familiale car elles sont délicieuses.

Miriam **Radermacher Pilloud** : j'ai été interpellée plusieurs fois par rapport à la place de jeux du Chauchy, il y a une énorme différence entre ce qui nous a été présenté et ce qui est exécuté. On n'a peut-être pas tout à fait compris les gabaris. Peut-on avoir un timing ?

Anouck **Gäumann** : on a été un peu pris par le temps. C'est principalement la météo qui nous empêche d'installer le sol, c'est trop mou. Au mois de février, les places de jeux de Sous-Allens et de Chauchy seront terminées. S'agissant du gabari, le 3D aurait pu aider, mais l'entreprise ne nous l'a pas proposé. Le plan était juste, mais il aurait fallu représenter toute la plage sur le plan, je vous l'accorde.

12) Contre-appel.

La séance est levée à 21h53.

La Présidente
Adélaïde Tschanz

La Secrétaire
Olivia Sahin-Cajuste

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 4 février 2026**

Communication n° 01/02.2026

Objet: éclairage public dans le Bourg

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le fonctionnement de l'éclairage public du Bourg s'est avéré très aléatoire ces dernières semaines. Nos collaborateurs communaux, accompagnés d'électriciens externes, ont passé plusieurs heures pour en trouver la cause.

Dans un premier temps, une pièce défectueuse a été remplacée. Dans un deuxième temps, nous avons constaté qu'un câble électrique souterrain avait été endommagé, ce qui provoquait des courts-circuits. Ce problème, indépendant de la volonté de la Municipalité, est désormais réglé.

Cependant, les spécialistes poursuivent leurs investigations pour résoudre d'autres dysfonctionnements dans le Bourg.

Nous remercions toutes les personnes affectées par cette situation pour leur compréhension et leur patience.

La Municipalité

Saint-Prex, le 4 février 2026/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, au 079 229 29 72

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 4 février 2026**

Communication n° 02/02.2026

Objet: lutte contre le frelon asiatique

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le frelon asiatique se répand de manière invasive en Suisse depuis quelques années, notamment dans le canton de Vaud, qui constitue avec le canton de Genève, l'un des cantons les plus touchés par l'invasion de cette espèce. Bien qu'il ne soit pas agressif envers les humains, il peut représenter tout de même un danger pour les personnes allergiques à son venin.

Le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles, mais également pour d'autres insectes. Lorsqu'ils opèrent ensemble, ils sont capables d'attaquer et de détruire une colonie entière d'abeilles en quelques heures, ce qui suscite l'inquiétude parmi les apiculteurs, en raison des effets sur la pollinisation la production mellifère, la biodiversité locale et le rendement agricole.

Selon la Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture (FVA) plus de 880 nids ont été recensés en 2025 sur le territoire cantonal. Face à cette menace, les apiculteurs de la région lémanique ont consacré, bénévolement, des milliers d'heures au cours des dernières années.

La population est appelée à signaler rapidement la présence de frelons ou de nids sur le site de la FVA (www.frelonasiatique.ch) en envoyant une photo. Celle-ci organisera une intervention sécurisée, afin de retirer les nids qui se développent très rapidement. Les frais sont à la charge des propriétaires fonciers.

Une séance d'information à la population aura lieu le mercredi 1^{er} avril.

L'engagement de chacun est essentiel pour lutter efficacement contre cette menace. C'est pourquoi les employés communaux ont été sensibilisés à ce fléau et sont tenus de signaler également tous les nids.

La Municipalité

Saint-Prex, le 4 février 2026/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 4 février 2026**

Communication n° 03/02.2026

Objet: tarif AIRADT

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commune de Saint-Prex était membre de l'AJEMA (réseau d'accueil de jour des enfants pour la région Morges-Aubonne) depuis sa création en janvier 2009. Ces derniers mois, plusieurs Communes, comme la Ville de Morges ou les Communes de l'Association scolaire Aubonne, Gimel-Etoy, ont démissionné de ce réseau pour créer leur propre réseau.

Consciente que les structures saint-preyardes risquaient de se retrouver isolées, la Municipalité s'est approchée du réseau d'accueil de jour de l'Association intercommunale de Dame Tartine (AIRADT), composée des villages de Denens, Lussy-sur-Morges, Villars-sous-Yens et Yens avec qui Saint-Prex collabore déjà depuis de nombreuses années pour les écoles. Ce changement de réseau a été validé en décembre 2024 par votre Conseil.

Depuis lors, les représentants des Autorités des cinq villages ont œuvré pour l'intégration de Saint-Prex à l'AIRADT dès le 1^{er} janvier 2026. Ils ont revu la tarification à la baisse, afin de réduire les écarts entre les montants demandés aux familles par l'AJEMA et ceux demandés par l'AIRADT.

Cependant, il reste encore des disparités, liées à la méthode de calcul qui diffère. Celles-ci impactent fortement quelques familles, en raison des seuils et de la prise en compte des allocations dans la détermination du revenu.

En moyenne, nous avons une hausse des tarifs entre les deux réseaux d'environ 15% pour le préscolaire et une baisse d'environ 6% pour le parascolaire. Nous observons des effets de bord pour 32 familles sur 67 au préscolaire et 24 familles sur 124 pour le parascolaire, pour lesquelles le changement de réseau occasionne une augmentation supérieure à 20%.

La Municipalité a décidé de plafonner cette augmentation à 20% et de prendre temporairement en charge la différence pour les familles domiciliées à Saint-Prex qui subissent une hausse supérieure à ce taux. Les lignes cumulées pré-parascolaire du budget de la Commune sont en mesure d'absorber cette charge exceptionnelle.

Cette aide transitoire qui ne s'applique qu'aux familles résidant à Saint-Prex, sera directement déduite des factures adressées aux parents. L'AIRADT adressera ensuite une facture globale à la Commune.

Le CODIR de l'AIRADT est conscient de cette problématique. Certaines corrections impliqueront sans doute un changement des statuts. Les Conseils des communes membres devront se prononcer à ce sujet. Nous reviendrons donc vers votre Conseil dans les mois à venir.

La Municipalité

Saint-Prex, le 4 février 2026/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Anthony Hennard, municipal, au 079 458 79 41

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 4 février 2026**

Communication n° 04/02.2026

Objet: nouveaux horaires d'ouverture des postes décentralisés de PRM à Saint-Prex et Préverenges

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons décidé, en collaboration avec la Commune de Préverenges et Police Région Morges (PRM), de mettre en œuvre une réorganisation et une meilleure coordination de nos postes décentralisés, afin de répondre de manière ciblée aux besoins réels de la population. Cette démarche fait suite aux résultats d'un sondage mené en 2024 ainsi qu'à une analyse de la fréquentation.

Cette évolution vise à renforcer la présence policière sur le terrain, à améliorer l'accessibilité des services et à moderniser l'approche de la police de proximité.

Ce qui change à partir du 1^{er} février 2026 :

Le poste décentralisé de Saint-Prex sera désormais ouvert les mercredis et vendredis matin de 8h00 à 9h00. Les trois autres heures de présence seront dédiées au terrain et planifiées en fonction des besoins de la Municipalité.

Le poste décentralisé de Préverenges sera quant à lui ouvert le lundi matin de 8h00 à 9h00 et le mercredi après-midi de 14h00 à 15h00.

Ces heures d'ouverture ont été ajustées entre les deux Communes afin de mieux correspondre aux pics d'affluence observés ainsi qu'aux heures d'ouverture de l'administration durant les vacances scolaires.

Un accès simplifié grâce au rendez-vous :

De plus, à compter du 1^{er} juillet 2026, un système de prise de rendez-vous en ligne sera disponible pour les dépôts de plainte, hors des heures d'ouverture des postes. Ce service permettra une meilleure gestion du temps et une prise en charge plus rapide.

Nous sommes convaincus que la police de proximité repose sur la confiance, la proximité et l'efficacité. Cette évolution marque une nouvelle étape vers un service plus adapté, plus fluide et plus proche des attentes de la population.

La Municipalité

Saint-Prex, le 4 février 2026/NM – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 4 février 2026**

Communication n° 05/02.2026

Objet: ressourcerie

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans un souci de durabilité et pour répondre à une demande, nous vous informons qu'une ressourcerie est en cours d'aménagement dans les locaux du Centre technique communal au chemin du Glapin.

Ce lieu, réservé uniquement aux habitants de Saint-Prex, sera accessible dès le mardi 3 mars prochain, aux mêmes heures que la déchèterie.

Il sera possible d'y déposer ou de reprendre des objets propres et en état de marche, comme des livres, du matériel de cuisine, des jeux ou jouets ou encore du matériel de sport, entre autres.

Après quatre semaines, un tri sera fait. Les articles seront transmis à une association locale à but non lucratif pour la revente à des tiers ou jetés aux déchets encombrants.

Nous vous invitons à prendre connaissance, lors de votre prochain passage à la déchèterie, de la liste détaillée de ce qui est accepté et de ce qui ne l'est pas. Ce document peut également être consulté sur notre site Internet.

La Municipalité

Saint-Prex, le 4 février 2026/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 4 février 2026**

Communication n° 06/02.2026

Objet: centre technique communal (CTC)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La déchèterie et le bâtiment occupé par le Service de l'environnement et des espaces publics (SEEP ci-après), ainsi que le Service des eaux (SEaux ci-après) ont été détruits par un incendie dans la nuit du 28 au 29 juin 2020.

Comme le dommage n'a pas été complet, la Municipalité a dû négocier âprement les montants avec les assureurs. Les montants mentionnés dans le préavis furent pour l'assurance bâtiment de CHF 3'679'973.00 et celui pour l'assurance mobilier de CHF 1'201'494.80, soit un montant total de CHF 4'881'467.80 (comprend l'indexation des prix index 117 en 2011 → index 125 en 2020).

Le préavis n° 01/03.2023 a été accepté par le Conseil Communal le 30 août 2023 pour un montant de CHF 6'370'000.00. La facture finale est de CHF 6'281'852.00. Il reste donc un montant disponible de CHF 88'148.00. La différence avec la facture finale de 2011 est de CHF 1'201'742.00. Celle-ci s'explique par deux facteurs à parts égales : un bâtiment 10 % plus grand et l'évolution des prix durant cette période.

Les procédures avec les différentes assurances (ECA, AXA, Helvetia) ont été conclues à notre satisfaction. Ces discussions furent parfois tendues, mais toujours professionnelles et objectives. Nous remercions les différents intervenants d'avoir pu conclure.

Tous les montants ont été versés au 31 décembre 2025, soit :

• Total reçu de l'ECA	CHF	4'977'468.00
• Total reçu de l'AXA	CHF	41'736.00
• Total reçu de l'Helvetia	CHF	178'109.00
• Total général	CHF	5'197'313.00

En outre, nous avons reçu CHF 82'538.00 de subventions pour les panneaux solaires.

Ainsi, toutes les procédures avec les assurances sont closes.

La Municipalité souhaite remercier tous les intervenants dans cette reconstruction qui a trouvé un terme avec l'inauguration officielle du 15 novembre 2025.

La Municipalité

Saint-Prex, le 4 février 2026/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck, au 079 771 89 55

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 4 février 2026**

Communication n° 07/02.2026

Objet: centre culturel et sportif du Vieux-Moulin (CCVM)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La première partie de la rénovation du CCVM s'est achevée dans les délais.

Les travaux relatifs à la mise en sécurité du CCVM ont été finalisés fin 2025. L'ensemble des documents et attestations complétés par les entreprises, l'architecte et le chargé de la sécurité incendie ont été transmis au SUI qui a pu délivrer le permis d'utiliser. Les plans d'évacuation du site ont été installés. Trois formations et concepts de sécurité ont été définis, en fonction du nombre de personnes présentes dans le bâtiment et des locaux utilisés.

La fin de la rénovation est prévue en 2026, ce qui nécessite la fermeture du centre entre les 15 juin et 24 juillet prochains, à l'exception des 17 et 18 juin pour la dernière séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et pour l'assermentation des nouvelles Autorités.

Cette intervention débutera par le montage des échafaudages pour accéder à la toiture plate et de la plateforme intérieure sous la verrière, pour prévenir les chutes. Ensuite, les ouvriers procéderont au remplacement de la structure, après avoir démonté les verres, les capots et la sous-construction existante. L'alimentation électrique des exutoires de fumée sera adaptée. L'étanchéité sera refaite avant le démontage de la plateforme intérieure, puis de la toiture provisoire et des échafaudages extérieurs.

Comme prévu, seuls les travaux de remplacement des équipements de levage de scène, rideaux et autres accessoires et le remplacement des luminaires de la salle de spectacles seront entrepris en parallèle des travaux de rénovation de la verrière centrale.

Toutes les sociétés et autres utilisateurs ont été dûment informés de ces fermetures.

La Municipalité

Saint-Prex, le 4 février 2026/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck, au 079 771 89 55

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 4 février 2026**

Communication n° 08/02.2026

Objet: révision de la sécurité des bâtiments communaux

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à la tragédie survenue à Crans-Montana, la Municipalité de Saint-Prex a décidé d'entreprendre immédiatement une révision complète de la sécurité de l'ensemble de ses bâtiments communaux.

Mesures concrètes

Bien que tous les bâtiments communaux disposent de plan de sécurité, chaque bâtiment communal fera l'objet d'un contrôle sur place exhaustif visant à vérifier que tous les éléments de sécurité décrits dans les plans correspondent effectivement à la réalité et sont pleinement fonctionnels. Cette démarche concerne notamment les issues de secours, les systèmes d'alarme, l'éclairage de sécurité, les extincteurs et tous les dispositifs de protection.

Procédure rigoureuse

Chaque bâtiment fera l'objet d'un rapport détaillé qui sera soumis à un expert externe indépendant, pour validation. Toute non-conformité ou défaillance identifiée sera immédiatement corrigée. Certains bâtiments, en particulier les plus anciens, sont aux normes de l'époque de leur construction, mais ne correspondent plus aux normes actuelles qui deviennent plus strictes avec les années. Nous aurons recours à un support externe pour évaluer ces différences.

Engagement

La sécurité des personnes fréquentant nos infrastructures communales est une priorité absolue. Cette révision systématique démontre notre détermination à garantir des conditions de sécurité optimales dans tous nos établissements publics.

Les autorisations pour l'organisation de manifestations comportent toujours un rappel des normes de sécurité, en particulier le nombre de personnes autorisées. La Municipalité intensifiera le contrôle du strict respect de ces normes et, le cas échéant, prendra des mesures immédiates.

La Municipalité

Saint-Prex, le 4 février 2026/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck, au 079 771 89 55